



Certificat médical de prescription d'activité physique

Je soussigné.e

Docteur en médecine, exerçant à

Certifie avoir examiné ce jour Mme, M.

Né.e le.....

Et n'avoir pas constaté, à la date de ce jour, de signes cliniques apparents, contre indiquant la pratique d'activité physique régulière et d'intensité modérée dans le cadre du **dispositif « Sport-Santé sur Ordonnance » de la Maison Sport Santé de Strasbourg.**

Je reconnais que mon/ma patient.e, habitant à Strasbourg, présente des limitations fonctionnelles légères à modérées et répond à l'un de ces critères d'inclusion :

- Pathologie éligible à une ALD 30 (*liste au verso*), préciser :
- Santé mentale, préciser :
- Obésité (IMC > 30 kg/m²) – *précisions au verso*
- Trouble musculo-squelettique – *précisions au verso* :
- Covid-long – *précisions au verso*
- Hypertension artérielle
- Femmes enceintes (4^e au 9^e mois de grossesse) et post accouchement (jusqu'aux 9 mois de l'enfant)
- Personne de plus de 60 ans en perte d'autonomie et/ou sédentaire (référence GIR 5 et 6)

Je prescris de l'activité physique adaptée régulière et d'intensité modérée.

Précisez les recommandations médicales à l'attention des éducateur.ice.s médico-sportif.ve.s

FACULTATIF - Recommandations concernant la pratique d'activités physiques (type d'activité, intensité, fréquence, volume, etc...) :

.....
.....

FACULTATIF – Précautions et préconisations éventuelles à respecter (intensité, mobilisations ou exercices à éviter, etc...) :

.....

Certificat établi à la demande de l'intéressé(e) et remis en main propre pour faire valoir ce que de droit.

Cachet du médecin

Adresse mail

N° ADELI :

N° RPPS :

Fait à Strasbourg, le

Signature du médecin

Contact pour la prise de rendez-vous :

03 68 98 61 92 – maisonsportsante@strasbourg.eu

Maison Sport Santé de Strasbourg – 38 Route de l'Hôpital – 67076 Strasbourg Cedex

TRAM D ou E arrêt Etoile Polygone – TRAM A ou E arrêt Schluthfeld

AFFECTIONS LONGUE DUREE : PATHOLOGIES RELEVANT DE LA LISTE ALD 30

ALD n°1 Accident vasculaire cérébral invalidant
ALD n°2 Insuffisances médullaires et autres cytopénies chroniques
ALD n°3 Artériopathies chroniques avec manifestations ischémiques
ALD n°4 Bilharziose compliquée
ALD n°5 Insuffisance cardiaque grave, troubles du rythme graves, cardiopathies valvulaires graves, cardiopathies congénitales graves
ALD n°6 Maladies chroniques actives du foie et cirrhoses
ALD n°7 Déficit immunitaire primitif grave nécessitant un traitement prolongé, infection par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH)
ALD n°8 Diabète de type 1 et diabète de type 2
ALD n°9 Formes graves des affections neurologiques et musculaires (dont myopathie), épilepsie grave
ALD n°10 Hémoglobinopathies, hémolyses, chroniques constitutionnelles et acquises sévères
ALD n°11 Hémophilies et affections constitutionnelles de l'hémostase graves
ALD n°13 Maladie coronaire
ALD n°14 Insuffisance respiratoire chronique grave
ALD n°15 Maladie d'Alzheimer et autres démences
ALD n°16 Maladie de Parkinson
ALD n°17 Maladies métaboliques héréditaires nécessitant un traitement prolongé spécialisé
ALD n°18 Mucoviscidose
ALD n°19 Néphropathie chronique grave et syndrome néphrotique primitif
ALD n°20 Paraplégie
ALD n°21 Vascularites, lupus érythémateux systémique, sclérodémie systémique
ALD n°22 Polyarthrite rhumatoïde évolutive
ALD n°23 Affections psychiatriques de longue durée
ALD n°24 Recto-colite hémorragique et maladie de Crohn évolutives
ALD n°25 Sclérose en plaques
ALD n°26 Scoliose idiopathique structurale évolutive (dont l'angle est égal ou supérieur à 25 degrés) jusqu'à maturation rachidienne
ALD n°27 Spondylarthrite grave
ALD n°28 Suites de transplantation d'organe
ALD n°29 Tuberculose active, lèpre
ALD n°30 Tumeur maligne, affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique
Référence : article D. 322-1 du code de la sécurité sociale, modifié par le décret n° 2004-1049 du 4 octobre 2004 publié au JO du 5 octobre 2004, et par décret n° 2011-77 du 19 janvier 2011 publié au JO du 21 janvier 2011

Troubles musculo-squelettiques – 3 grands groupes :

- o Les pathologies inflammatoires et rhumatismales (polyarthrite rhumatoïde, spondylarthrite ankylosante...);
- o Les pathologies mécaniques (rachialgies et arthropathies des membres inférieurs notamment) ; si et seulement si, une prise en charge rééducative bien conduite a été effectuée et que les troubles fonctionnels sont consolidés ;
- o Les pathologies fonctionnelles (fibromyalgie, ostéo-articulaires fonctionnelles) : prise en charge dérogatoire proposée aux patients adressés par des centres de référence dans le diagnostic de ces pathologies, après avis d'un médecin expert dans la prescription de l'activité physique.

Troubles persistants suite à une Covid-19 : si une problématique de reprise du travail ou une dégradation majeure des performances à l'effort sont identifiées, un avis auprès de la rééducation fonctionnelle est nécessaire avant toute orientation vers le dispositif.

Obésité : une attention particulière doit être portée aux personnes présentant un IMC supérieur à 40, âgées de plus de 35 ans et présentant des comorbidités cardiovasculaires. Dans ce cas de figure, l'orientation vers le dispositif doit être précédée d'une évaluation cardiovasculaire, respiratoire et ostéo-articulaire.

Contact pour la prise de rendez-vous :

03 68 98 61 92 – maisonsportsante@strasbourg.eu

**Maison Sport Santé de Strasbourg – 38 Route de l'Hôpital – 67076 Strasbourg Cedex
TRAM D ou E arrêt Etoile Polygone – TRAM A ou E arrêt Schluthfeld**